

La bataille sénégalaise de M2M

• La PME obtient l'annulation d'un marché attribué au français Gemalto

• Une concession de 590 millions de DH sur dix ans

• Les offres seront réexaminées sur ordre du régulateur

L'AFFAIRE fait la une des journaux sénégalais. Le groupe marocain M2M avait soumissionné il y a quelques mois à un marché lancé, décembre 2015, par le ministère sénégalais des Infrastructures et des Transports terrestres pour la production et la pose de plaques d'immatriculation sécurisées.

Entre le lancement d'un marché et son attribution, il peut parfois s'écouler deux ans. Un délai jugé normal par les opérateurs. Une vingtaine de sociétés avaient

participé au marché, dont le géant français Gemalto. 18 sociétés ont été écartées au fil de la sélection. M2M et Gemalto étaient les deux soumissionnaires retenus. Le marché porte sur une concession de dix ans sur le modèle partenariat public-privé concernant la production de 3,5 millions de titres de transport (plaques d'immatriculation, cartes grises et permis) pour un chiffre d'affaires

prévisionnel de près de 594 millions de DH. Le marché a finalement été attribué au groupement français Gemalto. Mais la société marocaine ne l'entendait pas de cette oreille. Selon elle, la passation du marché présentait une anomalie, qui avait d'ailleurs été relevée par d'autres candidats évincés. En effet, le dossier de l'appel d'offres (DAO) prévoyait l'obligation de formuler le montant de leur offre, de fournir une caution de 337 millions de f CFA (environ 5 millions de DH), d'identifier leur banque

et de fournir un échantillon de plaques d'immatriculation et un spécimen de cartes et de permis. Le procès-verbal de la séance d'ouverture des plis indique que l'opérateur français Gemalto, qui avait décroché le marché, est le seul candidat à ne pas avoir fourni un échantillon de plaques d'immatriculation. Ce qui est pénalisant pour les autres concurrents, car cela équivaldrait à

changer les règles du jeu en cours de route. D'autant que ces échantillons doivent par la suite faire l'objet de tests et de contrôle de qualité. Des tests impossibles à effectuer en l'absence d'échantillons.

C'est la raison pour laquelle M2M a décidé d'introduire fin juillet dernier un recours à travers son avocat au Sénégal auprès de l'Autorité de régulation des marchés publics. Pour l'heure, le détail du recours, particulièrement l'offre financière, reste encore confidentiel. La société concernée ne souhaite pas communiquer sur ses arguments conformément à la procédure. D'ailleurs, le département des Transports a affirmé au régulateur que l'appel d'offres n'a pas fixé comme critère éliminatoire la production de spécimens de plaques et que l'évaluation des soumissionnaires n'a porté que sur les propositions techniques et non la comparaison des échantillons. Le contrôle de conformité devait donc se faire lors de l'exécution de la concession.

Toujours est-il que «le dossier du groupe marocain pointe les défauts relatifs à la conformité de Gemalto au cahier des charges aussi bien sur le plan technique que sur des points majeurs relatifs à l'investissement du concessionnaire et au modèle de calcul de la redevance d'exploitation»,

précise une source proche du dossier. Ces défauts sont dus au fait que M2M avait proposé un taux de redevance dégressif de 25% sur les deux premières années, 20% sur la troisième année et 5% à compter de la quatrième année. Par contre, Gemalto n'aurait proposé qu'un taux uniforme de 16% sur toute la durée de la concession. Or, le régulateur a constaté qu'au lieu que le ministère des Transports terrestres applique au chiffre d'affaires de chaque année le taux de redevance proposé par M2M, il a calculé une moyenne estimée à 10,5% pour la redevance appliquée de manière uniforme sur les dix ans de la concession. De plus, Gemalto aurait introduit dans son budget d'investissement un montant de 1,5 million d'euros, équivalent à un stock de cartes et de plaques de la première année avant la production. Le régulateur a demandé que la même logique soit considérée dans l'investissement de M2M Group qui a mis sur la table 2,7 millions d'euros.

Convaincu par l'argumentaire de la société marocaine, le régulateur a ordonné l'annulation du marché qui avait été attribué provisoirement au français Gemalto et la «réévaluation des offres sur des critères équitables», à savoir l'intégration au même titre que ce fut pour Gemalto du stock de cartes et de plaques de la première année au titre de dépenses d'investissement ainsi que le re-calcule de la redevance d'exploitation proposée par M2M Group, en prenant en compte les taux dégressifs par an tels que proposés dans l'offre.

Pour l'heure, l'on ne sait pas encore quelle décision sera prise par le ministère des Transports. □

Hassan EL ARIF

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

ISGA
INSTITUT SUPERIEUR D'INGENIERIE & DES AFFAIRES

CMGM
Centre Marocain de la Gouvernance et du Management
www.cmgm.ma

ORGANISENT

Une conférence- débat sous le thème

LA GOUVERNANCE DES ORGANISATIONS

La question de la gouvernance pour les entreprises est devenue une priorité tant elle est liée à la performance. La gouvernance permet en renforçant l'image de l'entreprise et contribuant à la transparence de ses activités, de renforcer la confiance partenariale et de proposer une vision stratégique profitable à toutes les parties prenantes (salariés, actionnaires, clients, fournisseurs,...). La bonne gouvernance au sein de l'entreprise est ainsi devenue un élément incontournable en vue d'améliorer le climat des affaires au Maroc et son attractivité pour les investisseurs étrangers. Les enjeux sont de taille, et les défis à relever sont nombreux.

Le vendredi **04** Novembre 2016

PROGRAMME

- 14h30 : Accueil des participants
- 15h00 : Mot d'ouverture de M. Mohamed DIOURI, Fondateur du groupe ISGA
- 15h10 : Allocution de Mme Loubna OUALHADJ, Présidente du CMGM
- 15h20 : Intervention de M. Azzdine EL HAMMOUDI, Vice président du CMGM
Panel N° 1 : « LES PRINCIPES ET LES VALEURS DE LA GOUVERNANCE »
- 15h40 : Intervention de M. Youssef GUERRAOUI FILALI, Secrétaire Général du CMGM
Panel N° 2 : « LES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE »
- 16h00 : Pause café
- 16h20 : Intervention de M. Adnane TOUZANI, Conseiller du CMGM
Panel N° 3 : « LA GOUVERNANCE ET LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION »
- 16h40 : Intervention de Mme Meryem BOUGHABI, Membre du CMGM
Panel N° 4 : « LES BONNES PRATIQUES DE LA GOUVERNANCE »
- 17h00 : Débat
- 17h30 : Clôture

Salle des conférences ISGA Campus Rabat

ISGA Campus Rabat - 27, Rue Oqba-Agdal-Rabat
Tél: 05 37 77 14 68 / 69

ISGA INSTITUT SUPERIEUR D'INGENIERIE & DES AFFAIRES

Immobilier / Auto-Moto

MATERIEL A VENDRE

| | |
|--------------------------------|------|
| CAMION MITSUBISHI FIGHTER | 2013 |
| CAMION VOLVO FM 440 | 2015 |
| CAMION VOLVO FM 440 | 2015 |
| KIA CARENS | 2011 |
| 5 QUADS TRAIL BOSS 330 | 2011 |
| TOYOTA HAICE | 2012 |
| DACIA SANDERO | 2012 |
| RENAULT KANGOO | 2012 |
| PEUGEOT 206+ | 2013 |
| PELLE/CHAINES DOOSAN DX 340 LC | 2010 |
| PEUGEOT 508 | 2012 |
| HYUNDAI I10 | 2012 |

Visibles au dépôt AUTOMOVE, 14, Chemin Des Glaïeuls - Ain Sebaâ - Casablanca.
Pour tout renseignement veuillez appeler au : 05- 22-43-60-11 & 05- 22-43-60-28.
Veuillez récupérer l'autorisation de visite auprès du service « Matériel Récupéré »
La date et l'heure de la visite sont de lundi au vendredi, de 08.00h à 12.00h et de 14.00h à 18.00h.
Le samedi de 08.00h à 12.00h.
Veuillez faire parvenir vos offres sous enveloppe fermée, au :
Service « Matériel Récupéré » - 41, Bd. Moulay Youssef - 1^{er} étage - Casablanca.
Toute offre devra mentionner les informations suivantes :
L'identité complète de l'acheteur.
Le numéro de téléphone de l'acheteur.
Le matériel objet de l'offre (marque, référence, immatriculation)
La date de soumission.